

tions pour prévenir les oppositions qu'on auroit pû y former, à l'égard des Lettres Patentes pour le retablisement des 4. sols par livres sur les Fermes, la conduite de quelques Parlemens du Royaume qui ont refusé de les enregistrer, persuadé que si toutes les Chambres avoient été assemblées on auroit rencontré des obstacles qui auroient pû en retarder l'exécution. Ces raisonnemens ne sont pas de mon crû, je les donne tels qu'on les debite.

III. On a fait en France un nouveau Règlement pour les Troupes, contenant près de 80. Articles, ce qui nous met hors d'état de l'insérer ici en entier, étant d'ailleurs obligé d'abreger à cause de la Table des Matieres qui se trouve à la fin de ce Journal. Le principal but que l'on se propose par ce Règlement, est, qu'en épargnant les Finances de S. M. on augmente la solde des Officiers & des Soldats, de maniere que chacun aura lieu d'être content. Les Bataillons qui étoient composez de quinze Compagnies, sont reduits à neuf, & les Compagnies augmentées jusqu'à soixante & dix hommes. Chaque Compagnie aura un Capitaine, un Capitaine en second, un Lieutenant, un Lieutenant en second, quatre Sergeants, & des Subalternes à proportion, dont les payes sont de beaucoup augmentées, aussi bien que celle du Soldat d'un sol & demi, moyennant quoi les Officiers sont chargez de tout l'entretien de leurs Troupes, de quelque nature qu'il soit, de leurs recrûs &c. le Roi ayant supprimé les Hôpitaux, les Etapes, les routes, les vi-
vres